

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE COMITE DIRECTEUR DU 25 OCTOBRE 2019**

Présents : D CANET - J GUERRE – P MANGEOLLE – M PETITJEAN – L DEMANGE – G GILET – D FERRY – V THIRIET – O SAUNIER – S CLAUDON – T LEMONNIER – L VALETTE – G GREGORI – S DELOY – K GEORGES – V MORGANTI

Objectifs de cette réunion

- ↪ Évolution nombre licenciés
- ↪ AG FFBB Vittel 2019
- ↪ Convention Jeunesse et Sport Lorraine

Evolution du nombre de licenciés

- ↪ Le Comité des Vosges compte 1 478 licenciés à ce jour soit 115 de moins (-7,2%) que la saison précédente à la même date ; la moyenne de la ligue Grand Est étant de +0,1% et la moyenne nationale de -1,3%.

La baisse des licenciés est très forte et intervient après une baisse importante la saison précédente.

Nous allons engager la démarche de diagnostic territoriale afin de mieux comprendre ce phénomène.

AG FFBB Vittel 2019

- ↪ L'Assemblée Générale de la FFBB s'est tenue à Vittel du 11 au 13 octobre

Cette organisation est une grande réussite.

Le président apporte les commentaires suivants :

- **La semaine du basket a permis de voir 1500 enfants des écoles du secteur de Vittel Neufchâteau s'initier au basket avec une belle coopération avec l'USEP et l'éducation nationale**
- **L'organisation a été top nous voulions une assemblée conviviale, l'unité de lieu et la formule all-inclusive ont permis d'aller au-delà de nos espérances en terme de convivialité**
- **Nous voulions mettre en avant notre département : objectif réussi également avec l'image d'Épinal remise aux congressistes, l'expo sur les clubs vosgiens, « Je vois la vie en Vosges » largement partagé...**
- **Un grand bravo et un grand merci au Comité d'Organisation qui avait fait une préparation détaillée de l'AG, aux bénévoles dont la gentillesse a été remarquée et appréciée tout au long de l'AG**
- **Les retombées médiatiques ont été très bonnes : reportages sur FR3 (à souligner), Vosges Télévision et reportages sur Vosges Matin**

- Nous avons beaucoup de retours positifs après cette AG, je ne résiste pas au plaisir de vous communiquer le mot de Bernard Gava (membre du Conseil d'Honneur ancien vice-président de la FFBB :
« *Monsieur le Président – Cher LUC*

Toutes mes très sincères félicitations pour cette AG qui s'est révélée grandiose. De toutes les AG auxquelles j'ai participé (Plus de 30) VITTEL fera partie des plus grandes aussi bien par le site somptueux mais plus particulièrement par le groupe de dirigeants sympathiques, disponibles et exemplaires dans notre grande famille. Grands coups de chapeaux à vous tous. Tu diriges, cher LUC, un grand comité par la classe et le dévouement. »

Nous avons démontré notre capacité à prendre en charge et réussir l'organisation de manifestations fédérales : nous allons candidater pour l'organisation d'un tournoi Open Plus 3x3 sur le site de Gérardmer et nous renseigner sur les conditions d'organisation d'un tournoi avec une équipe de France Jeunes.

Le comité directeur donne son accord pour que le Comité départemental pose sa candidature à l'organisation d'un Open Plus 3x3 à Gérardmer

Convention Jeunesse et Sport Grand Est

- ↳ Le Comité de Vosges a répondu à un appel à projet ministériel dans le cadre de la lutte contre les discriminations, les incivilités, la violence et le harcèlement sexuel dans le sport.

Notre projet a été retenu et dans le cadre de la convention qui nous lie à Jeunesse et sports Grand Est, chaque club recevra 2 roll-up FFBB : « un supporter / insupportable » et « une différence / indifférent »

Un débat s'engage au niveau du Comité Directeur : constat est fait que l'ambiance se dégrade dans nos salles du fait du comportement inapproprié de quelques spectateurs. Décision est prise d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion des présidents

Luc VALETTE

Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de la FFBB, Thierry BALESTRIERE, a fait remarquer au cours de son intervention à Vittel que beaucoup de clubs ne consultent pas effbb. Il a précisé qu'en concertation avec les Liges, la FFBB et les Liges n'adresseront plus de mails aux clubs à partir du début d'année prochaine. Il demande aux Comités d'agir de même. La communication des informations n'est pas chose aisée et la société actuelle évolue sur du partage d'information via des sites plutôt que de la distribution verticale.

Aussi, pour chaque club qui en fera la demande, il est possible d'aller sur place pour expliquer l'utilisation d'eFFBB

1 – Notes effbb

- Mise à jour obligatoire de la nouvelle version eMarque V1 depuis le 1^{er} octobre 2019 après avoir désinstallé la version précédente. Elle intègre les nouveaux types de licence. Ne pas télécharger eMarque V2

- Saisie rapide des résultats sous FBI : Le service Systèmes d'Information de la FFBB remet en service à compter de cette rentrée sportive, un accès générique à la saisie des résultats des rencontres pour les non titulaires d'un compte FBI V2 (vos capitaines d'équipe par exemple).

-><https://extranet.ffbb.com/fbi/rechercherLicence.do>

Identifiant : resultat2019

Mot de passe : resultat2019

- Automnales + Assises : Le Secrétaire Général se fait le relais du Président de la Ligue Grand Est pour regretter le peu de participation des clubs à ces formations. Cela peut venir du fait que l'information sur ce week end n'a pas été optimale tout comme le fait qu'il s'agit d'un week end sans match...

J'ai participé avec Daniel CANET à une réunion d'information sur les salles et terrains le samedi. Le dimanche, je me suis rendu aux Assises pour évoquer le devenir de nos formes de compétitions. La FFBB souhaite consulter les clubs, les comités et les Ligues sur les évolutions de notre offre de basket. Des ateliers ont été formés pour répondre à 4 questions

- pourquoi évoluer dans le 5x5
- évolutions des offres compétitions
- évolutions des offres loisirs
- propositions sur le basket compétitions, entreprise et le loisir

Ces propositions de réponse de l'ensemble des Assises du territoire national seront remontées à la FFBB qui en fera retour au prochain Comité Fédéral

- Contrôle avant match : Les règlements sportifs généraux prévoient la vérification des licences avant chaque rencontre. Suite à la dématérialisation des licences, avant chaque rencontre, chaque équipe devra désormais présenter au marqueur dès son arrivée dans la salle, en lieu et place des cartons de licence, une copie claire et lisible du trombinoscope FFBB contenant les photos et informations licence de ses joueurs et entraîneurs (édition depuis FBI).

La liste des joueurs (avec leurs numéros) et entraîneurs à enregistrer sur la feuille de marque doit accompagner ce document. Ce trombinoscope doit être suffisamment clair et lisible pour permettre le contrôle facile de toutes les informations et de la photo des membres de l'équipe. Il peut être présenté sous format papier ou numérique. La version numérique doit être une impression PDF de l'édition de FBI. En cas de présentation numérique, la mise en veille de l'appareil devra être suspendue pour éviter tout verrouillage intempestif avant la fin du contrôle des licences. En cas d'absence d'un joueur ou entraîneur sur le trombinoscope, d'une lisibilité insuffisante du visage ou des informations-licence sur le document présenté par l'équipe, le(s) licencié(s) concerné(s) devra(ont) fournir à l'arbitre une pièce d'identité originale, ou une copie papier ou numérique lisible de celle-ci pour pouvoir être autorisé à participer à la rencontre. Les arbitres devront contrôler ces documents et la cohérence des informations renseignées sur le document et sur la feuille de marque.

La mention LNP (Licence Non Présentée) devra alors être inscrite dans la case réservée au numéro de licence et l'information (non-présentation du trombinoscope, absence ou manque de lisibilité de la photo ou des informations, présentation de pièce d'identité) sera reportée au verso de la feuille de marque par l'arbitre. La FFBB rappelle que ces vérifications ont pour objet de s'assurer que les personnes participant aux rencontres sont effectivement bien licenciées et répondent aux conditions de qualification.

- Kinder + port basket Day : La 6ème édition de l'opération « Kinder + Sport Basket Day » aura lieu du 7 au 21 décembre 2019.

Imaginé par la FFBB et Kinder, partenaire officiel du MiniBasket, l'opération « Kinder + Sport Basket Day » repose sur l'organisation d'une demi-journée ludique durant laquelle les minibasketteurs découvrent le basket et les techniques de jeu. Dans chaque club participant à

l'opération, les enfants licenciés auront la possibilité d'offrir à un proche une séance d'initiation et de découverte qu'ils effectueront ensemble. Les clubs pourront s'inscrire à l'opération à partir du mardi 1er octobre via une plateforme d'inscription dédiée. Une actualité sur le site internet de la Fédération (ffbb.com) sera publiée, ainsi que sur eFFBB. Partout en France, les clubs sont invités à participer à l'opération et à ouvrir leurs portes sur une des 5 dates proposées

- Samedi 7 décembre
- Mercredi 11 décembre
- Samedi 14 décembre
- Mercredi 18 décembre
- Samedi 21 décembre

A quelques jours des fêtes de Noël, ce moment festif et convivial rassemble chaque année un peu plus de 100 000 enfants dans plus de 1 000 clubs participants. N'hésitez pas à adresser vos photos à Stéphane pour rédaction d'un article sur le site

- Point de situation du Service Informatique FFBB et eMarque V2 : En cette rentrée sportive, le service Systèmes d'Information est pleinement mobilisé pour remettre à niveau les infrastructures techniques de ses applications métier (FBI et e-Marque V2 notamment). C'est en ce sens qu'un plan de migration de nos serveurs est actuellement en phase de préparation, pour une bascule effective durant les vacances de la Toussaint, vers un nouvel hébergeur. Cette migration vers un environnement technique optimisé, redondé, sécurisé et infogéré est un projet d'ampleur sur lequel le service travaille depuis plus d'un an, et qui s'est fortement accéléré suite à la cyber-attaque de juin dernier.

Les Coupures de FBI observées lors des soirées des 23 et 25 septembre, ainsi que les ralentissements, notamment dans la génération de la facturation ou de l'intégration des résultats e-Marque V1 sont liés, certes, au pic d'activité de ce début de saison fortement concentré cette année, mais également au dimensionnement de nos serveurs inadaptés à ce fort trafic sur FBI. La refonte de l'infrastructure technique vise à apporter des réponses précises à cette problématique.

A noter, indépendamment de toute considération technique, depuis le début de cette saison, nos utilisateurs font face à un problème important de non-réception des mails en FFBB.COM, sur leurs messageries SFR / NEUF / CEGE TEL, envoyés depuis FBI... ne leur permettant plus de recevoir leurs nouveaux mots de passe FBI, les convocations pour les officiels, les alertes sur dérogations et toute autre communication FBI. Ce problème touche un très grand nombre d'utilisateurs, et est très pénalisant. Des contacts sont pris avec SFR pour débloquer la situation.

Il a également été remonté des problèmes de réception de notifications d'indisponibilités d'officiels pour les répartiteurs, qui sont en cours d'investigation. Enfin, concernant e-Marque V2, plusieurs versions de l'application sont aujourd'hui déployées sur le Territoire : les anciennes versions n'ont pas bénéficié de toutes les évolutions développées depuis janvier 2019, notamment concernant la communication avec nos serveurs. Par conséquent, celles-ci présentent des soucis d'envoi de feuilles de marque et certaines, l'impossibilité de générer les fichiers PDF pour les clubs. Ces anciennes versions seront désactivées dès le lundi 14 octobre.

- Charte des officiels : Dans le cadre du contrôle de la charte des officiels pour la saison 2018-2019, les résultats des calculs réalisés par la Direction des Systèmes d'Informations au regard des éléments figurant dans FBI seront adressés fin octobre

Afin de finaliser ces résultats, il est demandé aux Comités Départementaux de procéder à la vérification des éléments transmis pour l'ensemble des clubs concernés. Toute réclamation ou demande d'explication devra être transmise par courriel accompagné des justificatifs facilitant la sollicitation, impérativement **avant le 10 novembre 2019**. Au-delà de cette date, plus aucune demande ne sera étudiée. La facturation des pénalités et l'information des points passion club seront réalisés fin 2019. Les clubs peuvent consulter sur FBI leur points relatifs à cette charte et aviser le Comité de toutes questions sur le sujet avant la date limite.

- Commotion cérébrale : affiche à disposition sur eFfbb pour en savoir un peu plus
- Nouveautés réglementaires pour cette saison : Le Comité a légèrement revu ses règlements pour la saison à venir en prenant en compte les requêtes des clubs et en souhaitant apporter plus de souplesse. Ces modifications sont en rouge dans les règlements publiés dans Vosges Basket 2019/2020 (à télécharger sur le site du Comité, Espace Documents Utiles).

Les principales nouveautés :

REGLEMENT SPORTIF DU COMITE DES VOSGES DE BASKET BALL

- ART 18 – Modification
 1. La commission sportive délégataire a qualité pour modifier l’horaire ou la date d’une rencontre sur demande conjointe et écrite des groupements sportifs concernés, sous réserve que cette demande parvienne au Comité au moins 21 jours avant la nouvelle date **initiale** pour la rencontre considérée. **Cette date doit être au plus proche de la date initiale.**
 2. La commission sportive délégataire peut refuser cette demande, sous réserve de notifier ce refus par décision motivée au moins 8 jours avant la date de la rencontre prévue normalement au calendrier du championnat.
 3. **Toute demande de dérogation doit obtenir l'accord des deux clubs et favoriser les reports pendant les périodes de vacances scolaires ou les rencontres en semaine.**
 4. **Sans accord des clubs sous dix jours**, la commission sportive délégataire est compétente pour fixer de sa propre autorité l’heure et la date des rencontres différemment de l’horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.
 5. Toute demande de dérogation doit être effectuée sur le site FBI de la FFBB gratuitement avant le début du championnat et payant après le début du championnat suivant des droits financiers déterminés chaque saison sportive par le Comité Directeur du Comité Départemental.
 6. Les groupements sportifs passant outre les dispositions ci-avant s’exposent au forfait avec toutes les conséquences sportives et financières qui en découlent.
 7. Toute demande de dérogation doit être accompagnée du règlement des droits financiers déterminés chaque saison sportive par le Comité Directeur du Comité Départemental.
 8. La commission sportive peut accepter exceptionnellement d’avancer ou **repousser** une rencontre; tout report à une date ultérieure sera **refusé pour la dernière journée des championnats quelle que soit la phase**
- ART 44 – Participation des équipes de Coopérations Territoriales de Clubs (CTC) (mars 2015)
 1. Les équipes de Coopérations Territoriales de Clubs (CTC) sont autorisées dans les championnats départementaux seniors.
 2. Les associations sportives souhaitant créer une équipe de Coopération Territoriale de Clubs (CTC) devront déclarer leurs coopérations (convention) selon les dispositions de la FFBB.
 3. Les équipes de Coopérations Territoriales de Clubs (CTC) sont autorisées dans tous les championnats départementaux jeunes.
 4. **Pour l’ensemble des championnats Seniors, une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :**
 - **a. Un minimum de 5 joueurs titulaires d’une licence C, C1, C2 ou T délivrée auprès du club qui a engagé l’inter-équipe. Ces joueurs devront être présents lors de la rencontre;**

- b. Un maximum de 5 joueurs titulaires d'une licence AS délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe ;
- 5. Dans les championnats jeunes, une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :
 - a. Un minimum de 3 joueurs titulaires d'une licence C, C1, C2 ou T délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe. Ces joueurs devront être présents lors de la rencontre ;
 - b. Un maximum de 7 joueurs titulaires d'une licence AS délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe ;
 - 6. Le non-respect des règles de participation dans une inter-équipe entraîne la perte par pénalité de la rencontre en application de l'annexe 2 des Règlements Sportifs Généraux de la FFBB.
- ART 50 – Personnalisation des équipes
 1. Dans l'hypothèse où un règlement sportif particulier prévoit la possibilité de faire participer plusieurs équipes d'un même club ou d'une même CTC aux rencontres d'une même catégorie, chaque équipe doit être personnalisée (joueurs nominativement désignés).
 2. Avant la première journée de championnat, la composition des équipes ainsi personnalisées doit être transmise à la Commission sportive.
 3. Les joueurs désignés dans une équipe de jeunes peuvent changer d'équipe entre les deux Phases de Championnats pour ceux qui comportent deux Phases. Une liste doit être communiquée au Comité des Vosges avant le début de la deuxième Phase. Cette disposition ne s'applique pas pour la Coupe des Vosges.
 4. Un club ou une CTC peut demander la modification de la personnalisation de ces équipes si un joueur(se) n'a pas disputé cinq rencontres
- ART 51 – Sanctions « brûlage » et « personnalisation » de joueurs
 1. Les groupements sportifs qui n'adressent pas au Comité, dans les délais prévus la liste des joueurs brûlés sont passibles de sanctions et voient leur équipe réserve participant au championnat perdre par pénalité toutes les rencontres disputées par l'équipe jusqu'à ce que la liste des joueurs brûlés soit déposée. En l'absence de la liste des joueurs « brûlés » à la date prévue, le groupement sportif s'expose, à la 1ère infraction à une amende en fonction du barème financier. La 2ème infraction induira le match perdu par pénalité
 2. De même, en cas de non transmission avant le début des championnats, de la liste des équipes personnalisées, toute rencontre disputée par l'équipe concernée sera déclarée perdue par pénalité jusqu'à complète régularisation de leurs obligations administratives. En l'absence de la liste des équipes personnalisées à la date prévue, le groupement sportif s'expose, à la 1ère infraction à une amende en fonction du barème financier. La 2ème infraction induira le match perdu par pénalité.

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER AU COMITE DES VOSGES

- Article 2 : ENGAGEMENT DANS UNE MEME COMPETITION
 - 2.1 - En aucun cas, deux équipes (senior masculin ou féminin) d'un même groupement sportif ne pourront évoluer dans la même division, **sauf si** la compétition départementale **est** composée d'une ou de plusieurs poules ou de plusieurs phases. (Hors Coupe des Vosges et compétition départementale réservée aux Jeunes)
- ARTICLE 3 BIS : COMPETITIONS U13 MASCULINS ET FEMININES

- 1) Un joueur ne peut pas jouer dans une équipe féminine.
- 2) En championnat : une ou plusieurs féminines pourront jouer dans une équipe masculine mais ne pourront jouer dans aucune rencontre féminine. Cette règle n'étant pas respectée les rencontres féminines auxquelles auront participé ces joueuses seront perdues par pénalité. **Tout autre cas est soumis à l'approbation du Bureau.**

- Article 5 : FRAIS de DEPLACEMENT

Pour toutes les rencontres à rejouer, de classement, de barrage, de poule finale, (seniors ou jeunes) ou tout autre cas à l'appréciation du Bureau du Comité des Vosges, les frais de déplacement de l'équipe visiteuse seront facturés par le Comité « POUR MOITIE » à l'association sportive recevante.

Le calcul des frais de déplacement tiendra compte :

- De la distance kilométrique « Aller/Retour » la plus rapide (Itinéraire MICHELIN) ;
- Du tarif kilométrique fixé chaque saison par le Comité Directeur (voir barème financier) ;
- Du nombre de voiture :
 - 1 voiture pour 4 joueurs-joueuses et un entraîneur inscrit sur la feuille de marque,
 - 2 voitures pour 5 à 8 joueurs-joueuses et un entraîneur inscrit sur la feuille de marque,
 - 3 voitures pour 9 à 10 joueurs-joueuses plus un entraîneur inscrit sur la feuille de marque.

Une facture sera émise par le Comité et le règlement devra avoir été effectué au plus tard huit jours après la date de la facture. Le règlement doit être procédé à l'ordre du Comité, celui-ci restituant la valeur de la facture à l'association sportive concernée.

REGLEMENT COUPE DES VOSGES

- ARTICLE 3

3.1 Les groupements sportifs doivent adresser leurs engagements sur un imprimé spécial, dans les délais prévus. Aucun frais d'engagement ne sera perçu.

3.2 Chaque groupement sportif peut engager plus d'une équipe dans la même catégorie.

3.3 Si un groupement sportif engage plusieurs équipes dans une même catégorie, ces équipes devront être personnalisées et il sera fait application intégrale de la règle des équipes personnalisées. **Si l'équipe 2 est éliminée avant l'équipe 1, les joueurs de l'équipe 2 auront la possibilité de jouer en équipe 1. Le contraire n'est pas autorisé.**

- ARTICLE 13

Toutes les rencontres sont jouées d'après les règlements généraux de la F.F.B.B. et du C.D.V.B.B. **En cas de forfait de l'équipe 1, l'équipe 2 sera automatiquement déclarée forfait.**

POLE FORMATION

Cadre et joueur

Entraîneur :

Début des formations animateurs et initiateurs le 26/10/2019, formule WE proposée cette saison.

Joueurs :

Stage espoirs U13 à Gérardmer du 26 au 30/10/2019, calendrier des prochaines échéances à venir.

Arbitres

Revalidation des arbitres le 22/09/2019

34 présents dont 7 arbitres première année et 5 arbitres deuxième année qui ne peuvent pas arbitrer seul. En tenant compte des arbitres qui jouent, le nombre de rencontres avec des arbitres désignés est d'un tiers du nombre total des matchs, d'où la nécessité pour les clubs de former des arbitres.

En cas d'absence d'arbitres, toujours se reporter à l'article 28 du règlement sportif du comité des Vosges.

Journées nationales de l'arbitrage 2019

Les journées de l'arbitrage se déroulent du 8 octobre au 30 novembre 2019, le thème de cette année "débat citoyen autour de l'autorité positive", la Poste et la FFBB invitent tous les clubs à participer à l'opération. Des éléments téléchargeables sont mis à votre disposition sur eFFBB et sur le site www.tousarbitres.fr pour vous aider à mettre en place et animer ces débats auprès de vos licenciés.

Parmi ces éléments vous trouverez :

- Une présentation de l'opération
- Un édito et une vidéo sur la thématique "l'autorité positive au service du jeu"
- un guide d'aide au débat ainsi que des affiches promotionnelles et visuelles pour vos réseaux sociaux
- le carton de l'autorité positive

Jusqu'au 30 novembre, tous les clubs sont invités à mettre en place un débat avec leurs licenciés, cela peut s'effectuer par exemple après un entraînement en réunissant vos licenciés par catégorie d'âge. N'hésitez pas à impliquer les parents dans ces moments d'échanges

POLE COMPETITION

Commission Sportive

Championnat (équipes engagées)

- PRM : 11 équipes
- DM2 : 12 équipes
- PRF : 8 équipes
- U17M : 6 équipes
- U15M : 10 équipes
- U18F : 5 équipes
- U15F : 2 équipes
- U13M : 16 équipes
- U13F : 2 équipes

Forfait général

- U15 : entente St Amé La Bresse
- PRF : CTC Hautes Vosges Corcieux

Pénalités

- 3 fautes techniques enregistrées.
- 1 feuille de marque incomplète
- 1 joueur non surclassé

Dérogations
35 dérogations

Coupe des Vosges
Tous les tirages sont faits

POLE DEVELOPPEMENT

Mini-basket :

Les rassemblements de début de saison ont vu une participation en hausse des clubs et enfants :

- U 11 samedi 21 septembre à Golbey : 93 garçons et 35 filles venus de 12 clubs.
- U 9 samedi 28 septembre à Golbey : 67 garçons et 30 filles de 12 clubs.
- Rassemblement mini-basket à Vittel le 12 octobre à l'occasion de l'AG FFBB : 146 enfants dont 25 filles et 42 garçons en U9 et 19 filles et 60 garçons en U11.

A l'issue des rassemblements U11, les calendriers des premières phases de matches ont été envoyés aux clubs. Celles-ci débiteront le weekend-end du 16-17 novembre pour se terminer fin 2019 ou mi-janvier 2020.

Rappel des différents rendez-vous mini-basket pour la saison :

- Tournoi Fiegel à Remiremont : lundi 11 novembre
- Noël du baby-basket : samedi 14 décembre à Golbey
- Tournoi des Rois (U9) : samedi 12 janvier
- Tournoi BC Chavelot : 1 & 2 mai U 9 et U 11 sur invitation à confirmer
- Fête du baby-basket : samedi 16 mai à Golbey
- Fête du mini-basket : dimanche 17 mai à Vittel
- Challenge Camille Lievaux : Granges. U9 & U11 : 7 juin
-

Basket-école :

Durant la semaine précédant l'AG de la FFBB, des rassemblements scolaires ont été organisés à Vittel. Sur 4 journées ce sont plus de 1300 élèves venus de 23 écoles (et de 63 classes) qui ont participé aux différents ateliers basket, animations citoyennes et matchs au « village basket » installé au parc Thermal. Une semaine qui a eu un vrai succès grâce au travail que nous avons fourni depuis plus d'un an en collaboration avec l'USEP Vosges, l'Education Nationale, la Ville de Vittel (lieux, matériel, mise à disposition des ETAPS), le club du BCT, la Ligue GE et le CD 54.

Challenge Benjamin :

Le challenge benjamin-es- est programmé le dimanche 09 février à Thaon sur la journée entière. Matin, épreuves du challenge benjamin, après-midi tournoi 3X3 U13. Cette année TOUS les sélectionnés U 13 FILLES ET GARCONS devront obligatoirement y participer.

Les informations ont été communiquées aux clubs.

3X3 :

Des tournois ont été organisés à Saint-Dié, au Thillot, à Chavelot et l'occasion de l'AG FFBB de Vittel, avec des participations plus ou moins importantes.

Le Comité va candidater pour accueillir un des 20 tournois Open organisé en France.